



Délibération 25_03_13_CA_020

Séance du 13 mars 2025

Extrait du recueil des actes du
Conseil d'Administration

Plancher des Promotions UPHF

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en séance plénière salle du conseil Ronzier le 13 mars 2025 sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Abdelhakim ARTIBA, Président ;

Le quorum étant atteint

Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu le décret n° 2019-942 du 9 septembre 2019 portant création de l'Université Polytechnique Hauts-de-France et de l'Institut national des sciences appliquées Hauts-de-France et approbation des statuts de l'établissement expérimental ;

Vu les statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées Hauts-de-France votés par le Conseil d'Administration le 14 novembre 2019 ;

Vu l'avis du comité social d'administration du 27 février 2025 :

En application de l'article 43 des statuts de l'Université Polytechnique Hauts-de-France et de l'article 50 des statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées Hauts-de-France, les planchers de nombre de promotions des enseignants-chercheurs, pour l'année 2025 sont fixés à zéro.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration à l'unanimité,

Adopte le plancher des promotions.

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Valenciennes,